



Membres en exercice	15
Membres présents	12
Pouvoirs	2
Votants	12+2 pouvoirs

Le 31 mars 2015, à 20 heures 30, le Conseil municipal de l'Orbrie, dûment convoqué le 19 mars 2015, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Noëlla LUCAS, Maire.

Présents : Annie BARADEAU, Nicolas CELLIER, Roger DUBOIS, Jean-Luc GILLIER, Brigitte GRIMAUD, Jean Charles GUIADEUR, Sylvie GUIBERT, Jean-Luc LAMY, Noëlla LUCAS, Isabelle MINAUD, Pascal PIERRE, Nathalie TALON.

Excusés : Vincent BOISSON, Claude GRATEAU, Lydie ROBUCHON.

Secrétaire de séance : Isabelle MINAUD.

Vincent BOISSON a donné pouvoir à Noëlla LUCAS.

Claude GRATEAU a donné pouvoir à Jean-Luc LAMY.

Après avoir approuvé le procès-verbal de la séance du 26 février 2015, le Conseil municipal :

- **décide** de renoncer à l'exercice de son droit de préemption sur l'ensemble immobilier constitué de bois et de parcelles agricoles, situé en zones non constructible et naturelle du Plan d'Occupation des Sols, d'une contenance totale de 66 ha 07 a 86 ca, appartenant à Monsieur Gérard de SUYROT ;
- **décide** de renoncer à l'exercice de son droit de préemption sur l'immeuble bâti situé 14 route de Puy Chabot, section C numéros 656 et 722, d'une contenance de 448 m², appartenant à l'OGEC de l'école Saint-Vincent et aux consorts DUBOST ;
- **vote le maintien des taux d'imposition** qui s'établissent à 19,60 % pour la taxe d'habitation, 19,50 % pour la taxe foncière bâti et 51,75% pour la taxe foncière non bâti ; les taux d'imposition sont inchangés depuis 2008 ;
- **approuve** le budget Commerces 2015 qui s'équilibre à 10 892,38 € en section de fonctionnement et à 20 976,57 € en section d'investissement ;
- après avoir repris les résultats de l'exercice 2014, **approuve** le budget 2015 du service assainissement qui s'équilibre à 165 430,80 € en section d'exploitation et à 181 716,80 € en section d'investissement ;
- après avoir repris les résultats de l'exercice 2014, **approuve** le budget principal 2015 qui s'équilibre à 752 190,54 € en section de fonctionnement et à 659 601,16 € en section d'investissement ;
- **décide** d'attribuer les subventions de fonctionnement suivantes pour 2015 :

Association Quartier Commerce/L'Orbrie	220 €
Association Entente Sud Vendée Foot	300 €
APE RPI L'Orbrie-Pissotte	300 €
Société de chasse	150 €
Société de tir La Patriote	150 €
Amicale laïque des anciens élèves	150 €
A.F.R.S (Association Fontenaisienne de la Retraite Sportive)	150 €
Section gymnastique de L'Orbrie	150 €
Atelier photographique « Dans l'image »	150 €
TOTAL	1 570 €

Deux associations communales ne demandent pas de subvention : le Foyer Rural et l'Etincelle. Ces associations bénéficient de la mise à disposition gratuite des salles et reversent une partie de leurs produits au CCAS sous forme de dons.

Les subventions versées au profit de l'ADMR et de l'AMAD sont financées par le budget du CCAS.

- **décide** d'accepter la proposition du bureau d'études PARCOURS 79 MELLE pour réaliser le Plan Local d'Urbanisme de la Commune ; l'étude se déroulera sur 24 mois ;
- **décide** de retenir la proposition de la société PROCOM 85120 LA TARDIERE d'un montant de 2 672euros TTC pour réaliser la conception et la mise en service d'un site web communal ;
- **sollicite** une subvention de 25 000 € auprès de Monsieur le Député, Hugues FOURAGE, dans le cadre de la dotation d'action parlementaire de l'Assemblée nationale, pour le projet de restructuration de l'école publique du Parc, **autorise** Madame le Maire à transmettre le dossier de demande ;
- **sollicite** une subvention de 5 000 € auprès de Monsieur le Sénateur, Didier MANDELLI, dans le cadre de la dotation d'action parlementaire, pour le projet d'aménagement de l'impasse Saint-Vincent ; **autorise** Madame le Maire à transmettre le dossier de demande ;
- **sollicite** des aides départementales pour le projet de transfert du restaurant scolaire et des locaux périscolaires sur le site de l'école publique et pour la construction d'une salle de classe multi-activités ;
- **décide** de renouveler l'aide à la pierre proposée dans le cadre du programme Eco-Pass du Conseil général ; **retient** les critères du Conseil général pour accorder la part communale ; **dit** que l'aide sera de 1500 € par bénéficiaire, partagée par moitié avec la Communauté de Communes; **arrête** le nombre de primes à **trois pour l'année civile 2015** (une pour les Jardins de la Vendée, une pour le lotissement de la Chaume, une pour la rénovation énergétique d'un bâti ancien) ; **autorise** Madame le Maire à attribuer et verser ladite prime aux acquéreurs éligibles au vu des vérifications faites par l'ADILE ;
- **décide** de conclure un contrat de location sur 5 ans avec la société BOUTIN de Fontenay-le Comte pour le remplacement du photocopieur de l'école publique, le loyer mensuel est fixé à 38 euros HT; la livraison et la mise en configuration du matériel sont en sus au prix forfaitaire de 220 euros HT ; **valide** le contrat de maintenance sur 36 mois renouvelable au coût copie de 0,008 euros HT ; le forfait annuel d'assistance est de 120 euros HT ;
- **autorise** Madame le Maire à conclure une convention avec Madame Lucie BONNET, auto-entrepreneur, pour l'animation d'un atelier de poterie dans le cadre des temps d'activités périscolaires ; les ateliers se dérouleront le mardi du 28 avril au 30 juin 2015 ; l'intervenante percevra 30 euros par animation ; l'atelier serait gratuit pour les familles.

QUESTIONS DIVERSES

Lotissement la résidence du Clos, rue de la Chaume

La société SIMDA sollicite la rétrocession à la commune des parties communes du lotissement (voie interne, espaces verts et réseaux). Des lots sont encore libres. Une réponse sera adressée indiquant que la demande sera étudiée quand le lotissement sera complet.

Installation du Projet Educatif Territorial

Madame GRIMAUD indique que ce document, réalisé en lien avec le comité de pilotage des nouveaux rythmes scolaires, est nécessaire pour obtenir les aides financières. Son but est de permettre de structurer et mieux articuler le temps scolaire organisé par l'Education Nationale et le temps péri-périscolaire.

Madame le Maire dit qu'un bilan financier des Temps d'Activités Périscolaires (frais de personnel, achat de petites fournitures, coût des intervenants) sera établi en fin d'année scolaire.

Calendrier prévisionnel des travaux de pole scolaire

Le démarrage des travaux est prévu en septembre 2015.

La demande de permis de construire est en cours d'instruction.

A L'Orbrie, le 3 avril 2015

Le Maire,
Noëlla LUCAS

